



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 5559

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur deux problèmes concernant la pension de réversion. Le premier est relatif à la nécessaire poursuite des efforts engendrés depuis quelques années pour revaloriser le taux de pension fixé à 54 %. Le second porte sur le cumul de la retraite personnelle et de la pension de réversion. Il s'agit en l'espèce, de deux avantages contributifs, acquis par le versement des cotisations. Dès lors, l'existence d'un plafond ne lui semble pas justifié, d'autant que certains régimes autorisent le cumul intégral. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ces deux points.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5559

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3790